



Aide sur cession de part eurl

Par lolo2610

Bonjour, j'ai fait une cession de parts de la société que j'avais créée, en juillet 2024. Il était convenu paiement de 40k en totalité dont paiement de 30k à la cession, 4k 1an plus tard, 4k 2 ans plus tard et 2k en attente du bilan pour couvrir un différent au niveau des comptes.

L'acheteur a pris un avocat pour rédiger le contrat, vu que ce n'était pas compliqué je n'en ai pas pris.

Cet avocat a fait le solde et me trouve un débit de 1100e. Il l'a imputé sur les 4000 sequestrés et non les 2000 mis en attente. 3900 m'a donc été versé mais pas de trace des 2000. J'ai posé la question pour savoir et maintenant ça traîne, ils ne répondent pas ou vaguement disant que j'avais fait des prélèvements anormaux ect....

Bref assez bizarre vu qu'il est censé avoir fait le solde et que maintenant ils ont le dernier bilan....

J'aimerais donc connaître la méthode de calcul pour le solde entre parties, ex : il a mis les mensualités de crédit bancaire en passif, à ma charge donc, alors que c'est à la charge du preneur il me semble.

Voilà si quelqu'un avait un peu de temps à m'accorder.

En vous remerciant.

Par Marck_ESP

Bienvenue, bonjour

Je suppose que votre contrat comportait une garantie de passif ?...

(Protection de l'acquéreur contre un passif différent ou une diminution de l'actif, qui aurait une origine antérieure à la date de cession.

Par lolo2610

Je ne crois pas, après je ne suis pas spécialiste.

Avez vous un peu de temps pour le lire?